

# LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE EN AFRIQUE

## Réviser la Déclaration de Kampala

### CONFÉRENCE : APPEL À COMMUNICATIONS

Lieu : Université de Dar es Salaam, Dar es Salam, Tanzanie

Date : 29 avril – 2 Mai 2025

Note conceptuelle

En novembre 1990 le Codesria organisa une conférence de référence à Kampala, en Ouganda, où la Déclaration de Kampala sur la liberté intellectuelle et la responsabilité sociale fut adoptée. Quelques mois seulement après la Déclaration de Dar es Salaam sur la liberté académique et la responsabilité sociale des universitaires, la Déclaration de Kampala apporta un large cadre panafricain pour la protection de la liberté intellectuelle et académique sur le continent. Les déclarations de Dar es Salaam et de Kampala furent des réponses historiques aux tendances nouvelles au sein de l'ensemble de la société, mais touchant spécifiquement le secteur de l'enseignement supérieur.

L'échec du «développementalisme», l'imposition de programmes d'ajustement structurel et les conséquences qui en découlèrent dans le secteur de l'éducation dans les années 1980, et le démarrage consécutif des pratiques néolibérales dans l'enseignement supérieur, promurent une déprofessionnalisation des pratiques académiques. Cela, à son tour, catalysa la promulgation des deux déclarations. Trente-cinq ans plus tard, des changements sont intervenus dans le domaine intellectuel à l'échelle mondiale. Ils ont été largement entraînés, en Afrique, par un agenda néolibéral qui a particulièrement réorganisé les conditions de travail des universitaires et remodelé significativement la façon dont les libertés académiques et intellectuelles sont comprises et observées. Cela a atténué en conséquence le rôle de l'enseignement supérieur dans l'ancrage des luttes populaires pour l'intérêt général.

Récemment, plusieurs observateurs ont signalé un déclin visible de la protection des libertés académiques et intellectuelles à travers le continent. Nous sommes

témoins une fois de plus d'une prolifération sans précédent de nouvelles menaces et, dans l'espace de l'enseignement supérieur en particulier, d'une subversion active de la liberté académique et de l'autonomie institutionnelle à la fois par l'État et par les universitaires eux-mêmes.

Ces nouvelles menaces émanent pour la plupart de l'approfondissement des cultures néolibérales dans la société et les institutions, sous l'effet, en partie d'une crise économique aggravée qui a érodé les conditions matérielles des intellectuels, y compris les travailleurs de l'université et les étudiants. En outre, de récentes preuves montrent un déclin de la protection de la liberté académique et intellectuelle dans des régions autrefois connues pour leur défense de ces principes, soulignant le besoin urgent d'un nouvel élan pour sauvegarder ces libertés sur le continent dans le cadre de notre contribution à leur préservation mondiale.

De plus, l'enseignement supérieur en Afrique s'est immensément transformé depuis les années 1990. De nouvelles institutions privées, dotées de nouvelles cultures intellectuelles et académiques, ont été créées et se sont multipliées. Il y a eu des reconfigurations des structures de gouvernance des universités et de leurs relations avec l'État et la société : une réforme majeure des programmes d'études, y compris au sein des modes de transmission; une évolution de la démographie des étudiants et des enseignants; une influence croissante des nouvelles technologies dans la gestion des universités; des changements dans la vie associative qui affectent diverses questions au cœur de l'université, en particulier le bien-être et l'organisation des étudiants; des exigences croissantes face à des infrastructures universitaires qui affectent l'environnement d'apprentissage, tout en intensifiant

les effets de genre et en affectant les groupes minoritaires et les personnes vivant avec un handicap ; et l'érosion de la base de ressources de l'université dans un contexte néolibéral qui traite l'éducation comme un investissement privé qui n'a de valeur que s'il produit des bénéfiques.

Tout aussi significative est la tendance à l'internationalisation dans l'université africaine, marquée par la montée en puissance d'acteurs externes au sein de l'académie et la participation séduisante à divers classements qui confèrent différentes formes de visibilité et de légitimité aux gestionnaires d'universités, sans pour autant approfondir les cultures intellectuelles.

Ces évolutions, notamment celles associées à une dynamique de Covid-19, appellent un examen renouvelé de la dynamique de l'enseignement supérieur en Afrique et un renforcement des garde-fous de la liberté intellectuelle et académique. Il importe de revisiter les instruments existants de protection de la liberté intellectuelle, tels que la Déclaration de Kampala, en évaluant leur efficacité et en établissant de nouveaux mécanismes pour observer l'état de ces libertés en Afrique.

Une étude préliminaire sur les Déclarations de Dar es-Salaam et de Kampala, par exemple, a conclu à la nécessité de «repopulariser les deux déclarations en tant qu'instruments utiles aux luttes contemporaines pour la liberté académique qui agitent l'intelligentsia africaine aujourd'hui». Dans cette étude, une attention particulière a été portée aux carences qui ont émergé aussi bien des faiblesses du projet original des Déclarations que des évolutions plus récentes dans le secteur. Ces lacunes appellent à repenser et à réviser les Déclarations non seulement en ce qui a trait au secteur de l'enseignement supérieur, mais aussi par rapport au mode de fonctionnement de l'État et de l'économie, afin d'encadrer et de recadrer la question de la liberté académique et intellectuelle.

Le Conseil prévoit d'organiser une conférence sur les libertés académiques et intellectuelles en Afrique en 2025, avec comme point de départ la révision de la déclaration de Kampala. La conférence cherchera à reconceptualiser l'idée de la liberté académique et intellectuelle en tant que droit de l'homme sous-tendu par des impératifs de justice sociale. Elle mobilisera une réflexion qui situera la liberté académique et intellectuelle dans le contexte sociétal général, en soulignant le rôle clé de l'université dans la réalisation

d'un mandat de transformation et de développement. Cet engagement en faveur d'un programme de transformation réaffirmera le double mandat de la déclaration, qui souligne à la fois les droits de l'intellectuel et ses responsabilités.

Il est prévu que la conférence, ainsi que ses documents finaux et ses engagements, permettent la création d'une plateforme pour un cadre continental qui fournisse un ensemble commun de valeurs, de lignes directrices et de priorités pour atteindre, garantir et préserver la liberté académique et intellectuelle. Ce cadre commun est particulièrement important sur le continent africain, qui accuse un retard considérable dans la réalisation des libertés individuelles et de l'autonomie institutionnelle dans un contexte mondial de déclin des libertés.

Le Conseil ne perd pas de vue que la conférence est convoquée à un moment où, au niveau mondial, il existe une demande croissante de connaissances décolonisantes/décoloniales, où la tension persistante entre des notions divergentes du savoir et de la connaissance a encouragé l'intérêt pour les connaissances indigènes et endogènes ; et où des ressources en baisse ne donnent pas la priorité au lien de la recherche avec le développement.

En effet, le secteur de la production de connaissances en Afrique est aux prises avec des problèmes d'inclusivité et d'exclusion, avec des questions significatives sur la place de la science indigène, des travailleurs et des porteurs locaux de la connaissance, dont les interventions sont, pour des raisons techniques, exclues de l'académie et qui ne peuvent donc pas profiter de la liberté intellectuelle conférée uniquement à ceux qui vivent dans une tour d'ivoire. Les espaces des institutions locales de savoir sont-ils dignes de la protection de l'autonomie institutionnelle ? Autant de questions importantes sur lesquelles la conférence devra se pencher.

La conférence a pour but de réunir les principaux acteurs du secteur de l'enseignement supérieur africain pour une réflexion sur des questions thématiques liées à la liberté académique/intellectuelle. Elle offrira une plateforme de mise en réseau de divers acteurs et orientera les perspectives du Conseil dans ce domaine. Les thèmes clés sont principalement les suivants :

- 1) Liberté académique ou liberté intellectuelle ?
- 2) Repenser la liberté académique en Afrique dans le contexte de multipolarité
  - a) Liberté académique : hier et aujourd'hui.

- b) Liberté académique et gouvernance universitaire.
    - i. Rôle des étudiants dans la gouvernance universitaire.
    - ii. Rôle du personnel académique dans la gouvernance universitaire.
    - iii. Rôle du corps enseignant dans la gouvernance universitaire.
  - c) Liberté académique : une décennie après le Sommet sur l'enseignement supérieur en Afrique
  - d) Autonomie et responsabilité des universités
- 3) L'État et les libertés académiques/intellectuelles
- 4) Enseignement supérieur et liberté académique
- a) Impératif de transformation ?
  - b) Privatisation de l'enseignement supérieur
  - c) Évolution démographique et vie associative à l'université
  - d) Programme de la société civile pour l'enseignement supérieur africain
  - e) Mouvements estudiantins et liberté académique
- 5) L'université dans un contexte néolibéral
- a) La question du travail intellectuel et de la syndicalisation du personnel.
  - b) Les étudiants comme clients/marchandisation de l'éducation/du savoir
  - c) Académie et néo-managérialisme
  - d) Intégrité institutionnelle et académique et responsabilité de l'intellectuel
  - e) gouvernements africains, STEM ou SSH : un débat stérile ?
- 6) Liberté intellectuelle et académique dans un nouveau contexte technologique
- a) IA et responsabilité intellectuelle
  - b) TIC, réforme des programmes et nouveaux modes de fourniture
- 7) Liberté académique : la question de la diversité et de l'inclusion
- a) Briser le plafond de verre
  - b) Genre et sexualité
  - c) L'université et la question du handicap
  - d) Considérations socioculturelles, religieuses et ethniques dans le monde universitaire
- 8) Ressources pour l'université africaine
- a) Dynamique interne de l'allocation des ressources
  - b) Le donateur/bailleur de fonds partie prenante ?
  - c) L'impératif du partage des coûts
  - d) Rencontre d'intérêts dans le financement de l'enseignement supérieur
- 9) La liberté intellectuelle : un agenda panafricain ?
- a) Intégration des épistémologies, ontologies et méthodologies africaines.
  - b) Les dilemmes de l'édition en Afrique en tant que questions de liberté intellectuelle
  - c) Croissance académique, professionnelle et édition
  - d) Liberté intellectuelle et luttes universelles pour la justice sociale.
- 10) Les systèmes de connaissances autochtones à l'heure de la décolonisation

Le Codesria invite à la soumission d'articles sur l'un des thèmes ci-dessus. **La conférence aura lieu du 29 avril au 2 mai 2025 à l'université de Dar es Salaam, Dar es Salaam, Tanzanie.**

Les personnes intéressées sont invitées à soumettre des articles complets pour présentation à la conférence au plus tard le 10 janvier 2025. Les auteurs d'articles acceptés seront informés avant le 28 février 2025. Tous les articles soumis devront comporter entre 5 000 et 7 000 mots (résumé et références compris), et utiliser le *Guide de l'auteur du Codesria (CODESRIA Guide for Authors – CODESRIA)*.

Les articles seront soumis via le site Web du Codesria en utilisant le lien suivant <https://submission.codesria.org>

**Les articles soumis après la date limite ou qui comporteront plus que le nombre de mots indiqué ne seront pas pris en compte.** Le Conseil soutiendra les auteurs d'articles invités en leur offrant un billet aller-retour en classe économique, un hébergement et une modeste indemnité journalière. De plus amples détails à ce sujet seront communiqués aux candidats retenus.

Les demandes de renseignements peuvent être adressées au secrétariat du Codesria à l'adresse [tgf@codesria.org](mailto:tgf@codesria.org)